

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	25

Numéro Délibération	06/2025
Mise en ligne	14.02.2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 4 février 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2025

Objet de la délibération

Foncier - Acquisition parcelle cadastrée AA 10 – M. Frédéric SAUZET

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérandère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL

Représentés Mme Céline CLOTET pouvoir à Mme Sylvie COSTA / M. Pierre BARRE Pouvoir à M. Sébastien CAMMAL

Excusés Mme Catherine ITIER - M. Lionel ESPEROU

Absents M. Anthony PEROTTI - Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur Laurent VIDAL rapporte l'affaire ;

M. Frédéric SAUZET et la commune se sont rapprochés pour l'acquisition d'une parcelle de terre, cadastrée section AA n° 10, lieu-dit « Largella », d'une contenance de 2.386 m², sise en zone Ap du PLU.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'acquiescer cette propriété, qui permettra de constituer, avec les autres parcelles communales qui le jouxtent, le terrain d'assiette du futur cimetière paysager, tel que projeté dans ce secteur, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée AA 10, propriété de M. Frédéric SAUZET d'une contenance de 2.386 m²,
- de fixer le prix de l'acquisition au prix de 14.300,00 €, soit 5,99 € le m² arrondis,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence Monsieur le 1^{er} Adjoint, à signer tous actes et documents utiles à la réalisation de cette acquisition,
- de mandater Me Magali RANCIERE, Notaire à Vendargues, pour établir l'acte authentique ainsi que tous documents nécessaires,
- de dire que les crédits nécessaires seront imputés au budget 2025 de la Commune, chapitre 21, conformément à la délibération du 10 février 2025 portant exécution budgétaire et continuité du service au titre de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Pour extrait conforme,

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Le Maire

Pour : 25

Guy LAURET

